

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

du 3 mai 2019

Présents : **Mesdames** Chantal VAUDOUR - Sophie LAMBOLEY - Danielle IDELON - Micheline TONIUTTI - Sylvie FUMEY

Messieurs Christian HOUILLE - Jean-Marie AGHINA - Denis VOEGELE - Denis BEAUSEIGNEUR - Jean-Yves DRODE – François CHARMY

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Laurence COURBOILLET- Hoda SAYER
Monsieur Éric COULON

Absent(e) non excusé (s) : Monsieur Eric ANSART

Procurations :

Hoda SAYER donne procuration à Sophie LAMBOLEY

Laurence COURBOILLET donne procuration à Christian HOUILLE

Eric COULON donne procuration à Chantal VAUDOUR

Date de convocation : 29 avril 2019

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2019.
2. Tarifs communaux.
3. Subventions aux associations
4. Révision simplifiée N°3 du PLU: Modalités d'information
5. Soutien aux salariés de Général Electric
6. Aide à la reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame de Paris
7. Vote de la modification du budget primitif 2019
8. Questions diverses.

La présente séance de Conseil Municipal fait suite à celle du 26 avril 2019 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-17,

« Lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2019

Monsieur Christian HOUILLE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2019

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 29 mars dernier.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2. Tarifs communaux :

Il est proposé de maintenir les tarifs de 2018 :

Tarifs	2018	Augmentation pour 2018	2019
Cimetière concession 30 ans	120 €	0%	120 €
Cimetière concession 50 ans	240 €	0%	240 €
Columbarium concession 30 ans	1 300 €	0%	1300 €
Columbarium concession 50 ans	2 100 €	0%	2 100 €
Bois façonné (affouage)	8.50 € Par stère	0%	8.50 € par stère
Distillerie	30 € par jour	0%	30 € par jour
Pressoir	15 € par jour	0%	15 € par jour

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs 2019 du cimetière, du columbarium, du bois façonné, de la distillerie et du pressoir.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

3. Subventions aux associations

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2019 aux associations suivantes :

Nom de l'Association	Ville	Subvention 2016	Subvention 2017	Subvention 2018	Subvention 2019
ACCA de Pérouse	PEROUSE	160	200	200	200
ADAPEI	BELFORT	160	200	200	200
AFSEP(Sclérose en plaque)	PEROUSE	80	80	80	80
Amicale Pétanque Pérousiennne	PEROUSE	160	200	200	200
Association "les PEP 90 "	BELFORT	50	50	50	50
Association de la Prévention Routière	BELFORT	100	100	100	100
Association d'Education Populaire	PEROUSE	160	200	200	200
Association des accidentés de la Vie FNATH	BELFORT	50	50	50	50
Association des parents d'élèves	PEROUSE	600	600	600	600
Association Handicap espoir	BELFORT	80	100	100	100
Association Sportive de Chèvremont	CHEVREMONT	160	200	200	200
Bessoncourt Roppe Club Larivière	FONTAINE	160	200	200	200
Comité de Jumelage "BURKINA FASO	BELFORT	160	160	160	160
Coopérative scolaire	PEROUSE	600	650	650	650
FNACA	PEROUSE	200	200	200	200
Les Restaurants du Cœur	BELFORT	80	100	100	100
PEROUSE Amitié	PEROUSE	220	220	220	220
Résistance et déportation	BELFORT	50	50	50	50

Secours populaire français	BELFORT	0	110	110	110
Tennis Club l'Autruche	PEROUSE	160	200	200	200
VIA PETROSA	PEROUSE	160	200	200	200
Les Petites mains solidaires	PEROUSE	0	200	200	200
ASMB danse et ballet sur Glace	BELFORT				50
TOTAL		3550 €	4270 €	4270 €	4320 €

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le montant des sommes versées aux associations.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

4. Révision simplifiées n°3 du PLU : modalités d'information :

Pour permettre de poursuivre la procédure de révision simplifiée n° 3 du PLU il est nécessaire de délibérer sur **les modalités de la mise à disposition du public avec le conseil municipal.**

Conformément aux articles L 123-6 et L 302 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation pour l'information à la population ont été définies :

- Moyens pour annoncer la concertation aux habitants, associations locales et autres personnes concernées :
 - ✓ Affichage aux panneaux de la Mairie.
 - ✓ Informations dans la presse locale (L'EST REPUBLICAIN).
 - ✓ Informations régulières dans le "FLASH INFO MAIRIE" et sur le site INTERNET de la Commune
- Moyen offert au public pour s'exprimer et engager le débat :
 - ✓ Un registre mis en Mairie à la disposition du public.

Cette mise à disposition aura été précédée de la notification du projet aux Personnes Publiques Associées qui auront 1 mois pour émettre leur avis.

Le projet de révision, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, sont mis à la disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces dernières sont enregistrées et conservées.

Les modalités de la mise à disposition du public sont portées à la connaissance de ce dernier au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Le dossier sera mis à disposition du public à partir du 15 octobre 2019.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modalités de mise à disposition du public des documents concernant la révision simplifiée du PLU.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

5. Soutien aux salariés de Général Electric

Les élus du Grand Belfort, avec l'appui des parlementaires et du Président du Département, de la Présidente de Région et de l'AMF, apportent leur total soutien aux salariés du site Général Electric dans leurs tentatives proactives de préserver l'emploi, à l'aune d'un plan social de près de 1 000 personnes. Ils souhaitent que l'industrie belfortaine soit soutenue par tous les moyens à la disposition du Gouvernement.

Aussi, ils sollicitent du Président de la République :

- qu'il tienne les engagements qu'il a pris pour Belfort ;
- qu'il étudie et appuie les propositions de diversification du site ;
- qu'il prenne toutes les mesures nécessaires à la préservation de l'emploi et de l'industrie à Belfort ;
- qu'il reçoive les Elus du Territoire de Belfort pour aborder cette situation.

Dans ce contexte, le maire propose au conseil municipal de voter une motion de soutien aux salariés de Général Electric.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal accepte de voter une motion de soutien aux salariés de Général Electric et plus largement de défendre les sites de Bourgogne et de Belfort

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

6. Aide à la reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame de Paris

Après le tragique incendie qui a dévasté une grande partie de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, sa reconstruction est dans les esprits.

Le maire propose l'octroi d'une aide exceptionnelle afin de participer à la restauration de l'édifice.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal désapprouve à la majorité des présents la proposition d'octroyer une subvention exceptionnelle pour la reconstruction de la Cathédrale vu l'importance des sommes déjà données par différents donateurs.

Pour	Contre	Abstention
3	10	1

7. Vote de la modification du budget primitif 2019

Le budget primitif ne peut être pris en charge par la trésorerie car les opérations de cession (c/67, 676, 775, 192) ne doivent pas apparaître dans ce dernier. Il convient donc de supprimer ces opérations d'ordre et de procéder à un nouveau vote du budget.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de modifier le précédent budget primitif.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

8. Informations et questions diverses

- A titre informatif : présentation des dossiers de droit préemption
- Constitution du tableau du bureau de vote relatif aux prochaines élections européennes

La séance est levée à 22h 30.

Délibérations du Conseil Municipal du 3 mai 2019

Délibérations	Objet	Vote	
N° 2019/05/01	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2019.	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	
N° 2019/05/02	Tarifs communaux 2019	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	
N° 2019/05/03	Subventions des associations	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	
N° 2019/05/04	Révision simplifiée n°3 du PLU : modalités d'information	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	
N° 2019/05/05	Soutien aux salariés de Général Electric	Pour: 14 Contre : 0 Abstention : 0	
N° 2019/05/06	Vote modification Budget primitif 2019	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	
N° 2019/05/07	Aide à la reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame de Paris	Pour : 3 Contre : 10 Abstention : 1	

Séance du 3 mai 2019

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Madame Chantal VAUDOUR		
	Madame Laurence COURBOILLET	Absente excusée	Procuration à Christian HOUILLE
	Madame Micheline TONIUTTI		
	Madame Sylvie FUMEY		
	Madame Danielle IDELON		
	Madame Sophie LAMBOLEY		
	Madame Hoda SAYER	Absente excusée	Procuration à Sophie LAMBOLEY
	Monsieur Christian HOUILLE		
	Monsieur Éric ANSART	Absent	
	Monsieur Denis VOEGELE		
	Monsieur Jean-Marie AGHINA		
	Monsieur Denis BEAUSEIGNEUR		
	Monsieur François CHARMY		
	Monsieur Éric COULON	Absent excusé	Procuration à Chantal VAUDOUR
	Monsieur Jean-Yves DRODE		